

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Session criminelle spécialisée: Ike Ngouoni et son assistante au cœur d'un trou de 7,2 milliards

G.R.M  
Libreville/Gabon

**I**KE Oswald Ngouoni Aïla Oyouomi, 45 ans, et Sandy Ntsame Obame, 38 ans, comparaissent depuis hier devant la Cour criminelle spécialisée pour répondre des accusations de crime financier. Plus exactement des faits de détournement de fonds publics, de complicité de détournement d'argent public, de concussion et de blanchiment des capitaux.

L'ancien porte-parole de la présidence de la République et son assistante se seraient rendus auteurs et/ou complices de la soustraction illicite de la bagatelle somme de 7,200 milliards de francs entre 2017 et 2019, selon l'Agence judiciaire de l'État (AJE) et le Ministère public. Un montant qui, à en croire l'ex-communicant du palais du Bord de mer, aurait servi, entre autres, à

entretenir les médias nationaux et étrangers. Selon Ike Oswald Ngouoni Aïla Oyouomi, cette somme cumulée proviendrait du budget mensuel mis à sa disposition pour la communication présidentielle, entre 150 et 350 millions de francs. Mais, l'enquête menée par la Direction générale des recherches (DGR) aurait révélé une dissimulation de ces fonds à des fins personnelles, avec la complicité de Sandy Ntsame Obame. Lesdits fonds provenant du Trésor public étaient placés dans un compte ouvert à BGFIBank.

La même enquête a mis en lumière des privilèges au bénéfice de sieur Ngouoni Aïla Oyouomi, notamment une prime mensuelle de 25 millions de francs que lui aurait octroyée par la seule volonté de Brice Laccruche Alihang, l'ancien directeur de cabinet du chef de l'État, avec qui il avait auparavant travaillé à BGFIBank. Une partie de cette somme était

prélevée également d'un compte de la présidence de la République intitulée "États et institutions", a informé le président de la Cour, Bertin Methomo. Sandy Ntsame Obame était son assistante. Sa complicité dans les mouvements financiers illicites en question a été établie lors de l'enquête préliminaire et par le magistrat instructeur.

L'ambiance au cours de la première journée d'audience n'était guère différente de celle observée lors du procès de Christian Patrichi Tanasa Mbadanga. Avec, d'un côté, la défense qui a contesté la constitution de partie civile de l'AJE et, de l'autre, l'accusation qui n'y a vu aucun mal à cela.



Ike Oswald Ngouoni Aïla Oyouomi au tribunal.

## La main de la justice ne tremblera pas!

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**L'**AVOCAT général de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, a préalablement tenu un discours de sensibilisation envers les assesseurs devant prendre place aux côtés des magistrats, au cours de l'audience de la session criminelle spécialisée qui se penchait, hier, sur le cas Ike Ngouoni Aïla Oyouomi.

Aussi celui en charge de défendre les intérêts de la société et faire respecter l'ordre public, du début d'une enquête jusqu'au procès, a-t-il indiqué à ses interlocuteurs qu'il ne s'agit nullement d'un jugement de crime de sang, auquel ils sont le plus souvent habitués. Mais plutôt d'un crime financier. C'est-à-dire un crime fortement puni par la loi en République gabonaise. D'autant que celui-ci

cause énormément de tort à la société.

À l'endroit de tous ceux qui occupent des hautes fonctions dans l'administration publique, lesquels seraient enclins à s'illustrer par de tels actes, l'avocat général a donc fait savoir que le glaive de la justice est suspendue au-dessus de leurs têtes. Et que, en conséquence, lorsqu'ils seront pris, la main de la justice ne tremblera pas. Vu que le droit sera dit et que ces personnes seront condamnées conformément au Code pénal en vigueur en République gabonaise.

"J'appelle donc les assesseurs qui vont prendre place aux côtés des magistrats professionnels à rendre un jugement juste. Sans haine, sans rancœur, sans complaisance. Mais un jugement juste", a exhorté Steeve Ndong Essame Ndong.

## Accident de la route: trois morts et des blessés graves entre Oyem et Mitzic

E.EBANG MVE  
Oyem/Gabon

**U**N terrible accident de la route survenu hier vers 15 h 30 sur l'axe Oyem-Mitzic dans la province du Woleu-Ntem s'est soldé par trois morts sur-le-champ et de plusieurs blessés graves.

Selon des sources concordantes, un bus de type Coaster appartenant à la société "Major Transport", en provenance de Libreville pour Oyem, est entré en collision avec un véhicule de marque Toyota de type Pic-nic à usage de transport en commun, faisant le trajet inverse. L'accident s'est déroulé entre les villages Mbounaneville et Nkolabona, à une soixantaine de kilomètres du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Il a fait ainsi trois morts sur-le-champ, dont le conducteur du Pic-nic, Longin Engo, très connu dans la ville d'Oyem. D'aucuns craignent que ce bilan ne s'alourdisse, au regard de la gravité des blessures des quatre autres passagers, qui avaient pris place à bord du petit véhicule de transport.

Une fois la nouvelle connue dans



Un instantané du drame dont le bilan risquerait de s'alourdir.

toute la ville et diffusée sur les réseaux sociaux, la brigade-centre de gendarmerie d'Oyem et les sapeurs-pompiers se sont immédiatement dépêchés sur les lieux, pour porter secours aux victimes

coincées dans l'épave du Pic-nic. D'après une source proche des victimes, le mauvais état de la route, à cet endroit, serait à l'origine de cet accident mortel. Nous y reviendrons.